

La personne ressource 2D – Missions -

Objectif :

Dans les établissements du 2D où il n'y a pas de dispositif d'appui à la mise en place de l'école inclusive (type ULIS, UEE, SEGPA, EREA), proposer une **ressource locale, in situ**, afin d'accompagner les équipes dans leur démarche d'appropriation des outils de l'école inclusive.

Rappel de l'axe 1 de la feuille de route académique : « 100% des demandes corrélées à l'école inclusive doivent obtenir une réponse, sur le terrain »

Missions de la personne ressource 2D « référent pratiques inclusives » :

1/ Sensibiliser aux enjeux de l'école inclusive

- valeurs
- cadre institutionnel
- cadre réglementaire

2/ Écouter et échanger pour identifier les besoins des élèves

- faire émerger des besoins
- les expliciter
- promouvoir les échanges au sein des équipes éducatives

3/ Orienter vers les outils et les partenaires institutionnels

- favoriser des réponses co-construites
- établir des partenariats internes et/ou externes
- repérer et mobiliser les ressources de l'école inclusive au regard des besoins identifiés

Cette mission est valorisée par ½ IMP fléchée.

- Les collègues qui se porteront volontaires pour s'engager dans cette mission seront formés le **jeudi 27 avril, le jeudi 11 mai, le lundi 22 et le lundi 12 juin 2023** à **l'INSPE de Niort**.

Un suivi de cohorte sera ensuite proposé en 2023-2024 afin de répondre aux besoins identifiés au fil des pratiques. Cet accompagnement pourra prendre la forme d'une journée en présentiel et de réunions en visio-conférences. Par ailleurs, les collègues impliqués dans cette mission de « référent école inclusive 2D » pourront s'adresser à une personne-relais école inclusive pour toute demande qui les questionnerait.

La personne ressource dans un établissement du second degré n'est pas un enseignant spécialisé, ce n'est donc pas une personne experte de la mise en place de l'école inclusive ou bien un expert de la pédagogie adaptée mais bien un **lien**, un « passeur » entre le **recueil d'un besoin**, sur le terrain d'une part et une **réponse la plus adaptée possible**, d'autre part, sous une modalité temporelle la plus courte possible, qu'il appartiendra à l'équipe, sur le terrain, de co-construire.

Compétences professionnelles nécessaires et attendues : (non exhaustives)

- CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- CC4 Prendre en compte la diversité des élèves
- CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- CC9 Intégrer les éléments de la culture numérique
- CC10 Coopérer au sein d'une équipe
- CC13 Coopérer avec les partenaires de l'école

Objectifs de formation à atteindre en 4 jours :

- Atteindre un « niveau expert » de l'utilisation des outils institutionnels :

PPRE, PAP, MOPPS au sein du LPI

- Élaborer une charte de fonctionnement propre à l'établissement et **la rendre fonctionnelle**
- Faire un **recueil des ressources école inclusive du territoire local**

→ **élaborer un réseau des ressources à transmettre sur le terrain ou bien à mobiliser en cas de besoin.**

Projet de suivi – formation continuée (année 2023-2024) :

- Participation au réseau des personnes ressources = analyse de pratique professionnelle
- Participation aux modules de formation à l'école inclusive dans le cadre du parcours de formation « personne ressource - 2D »
- Formation à l'entretien d'explicitation
- Stage d'observation de collègues in situ (collègues personnes ressources)